

*RÉNOVATION CFI DU LABORATOIRE ORTEGA*

*AU SOUS-SOL DU PAVILLON STRATHCONA*

*3640, rue Université  
Montréal, H3A 0C7*



**Mc Gill**

*Projet no. 21-081*

---

*DEVIS SOMMAIRE*

*POUR SOUMISSION*

*16 mai 2025*



***GROUPE LHA INC.***

Louise Hogues, architecte  
7436, rue St-Hubert  
Montréal (Québec) H2R 2N3  
(514) 279-1373

01 10	Exigences générales complémentaires
02 41	Démolition sélective
03 10	Béton
06 11	Charpenterie
07 94	Coupe-feu et pare-fumée
08 10	Porte, cadre et quincaillerie
09 21	Système intérieur
09 50	Plafond suspendu
09 65	Plinthe souple et couvre-sol
09 67	Plancher de polymère
09 90	Peinture
10 14	Accessoires
12 50	Stores

**01 10 EXIGENCES GÉNÉRALES COMPLÉMENTAIRES**

- .1 Les travaux comprennent principalement l'aménagement des locaux B/31 et B/27 pour les microscopes du CFI de D' Joaquin Ortega, notamment l'ajout des prises et des services pour de nouveaux équipements, les conduits des boucles d'interférence, le remplacement du couvre-sol, les ragréages et la peinture des murs affectés par le projet. Les dessins décrivent la portée des travaux plus en détail.
- .2 Quelques travaux électriques sont aussi requis dans les corridors vers les salles B/2F et M53 et sont décrits en détails aux plans des ingénieurs.
- .3 Les laboratoires seront vacants pendant la période des travaux prévue aux documents contractuels.
- .4 Le projet est mitoyen d'un microscope très sensible aux vibrations. Coordonner soigneusement les travaux en conséquence.
- .5 Les contenus, équipements et accessoires de petites dimensions seront déplacés hors des pièces par McGill.
- .6 La durée des travaux dans les corridors et passages devra être limitée au minimum. Ces secteurs devront être délimités avec une cloison temporaire, et la circulation ne devra jamais être compromise. Prévoir ces travaux en dehors des heures de bureaux.
- .7 L'Entrepreneur devra inclure dans sa soumission toutes les préparations de surfaces, la main-d'oeuvre, les matériaux et accessoires nécessaires pour installer les finis prévus dans le projet et pour obtenir un ensemble complet et une finition soignée des travaux.
- .8 L'Entrepreneur sera tenu de faire à ses frais tous les menus travaux qui ne sont pas particulièrement décrits aux dessins ou au devis mais qui sont usuels et nécessaires au parachèvement complet de l'ouvrage.
- .9 L'Entrepreneur doit limiter ses opérations aux aires attenantes au chantier, et doit coordonner l'utilisation de l'espace avec le Client. Il doit ériger des cloisons temporaires étanches à la poussière et maintenir des accès sécuritaires en tout temps.
- .10 Avant d'exécuter tout travail, l'Entrepreneur doit vérifier les plans ainsi que tous les niveaux et dimensions sur les lieux et rapporter à l'Architecte toute erreur, omission ou variation entre les plans d'architecture ou autre document et les conditions de chantier. Il doit de plus bien se familiariser avec le site.
- .11 Les relevés fournis à l'Entrepreneur sont indicatifs et servent à l'aider à prendre ses propres relevés des conditions du site.
- .12 **PLANIFICATION DES TRAVAUX**
  - a) Commencer les travaux dès réception de l'autorisation de débiter les travaux et les achever dans le délai contractuel prescrit. Exécuter les travaux avec célérité, diligence et sans interruption, quelle que soit la période de l'année. Tout travail supplémentaire nécessaire au respect de l'échéancier des travaux, y compris le travail à exécuter à l'extérieur des heures normales de travail, doit être effectué sans frais pour le Maître de l'ouvrage.

.12 PLANIFICATION DES TRAVAUX (suite)

- b) Advenant tout défaut de l'Entrepreneur de terminer les travaux au terme fixé au contrat et/ou révisé par ordre de changement, le Maître de l'ouvrage pourra tenir l'Entrepreneur responsable des dommages et des coûts supplémentaires qu'il a dû encourir.
- c) Si l'Entrepreneur accuse un quelconque retard par rapport à son calendrier ou s'il devient évident pour le Maître de l'ouvrage que les travaux ne seront pas complétés pour la date prévue au contrat, le Maître de l'ouvrage peut exiger de l'Entrepreneur qu'il augmente la cadence de ses travaux, qu'il travaille en temps supplémentaire, qu'il augmente le nombre de ses équipes, qu'il augmente le nombre d'ouvriers et/ou qu'il se procure l'équipement supplémentaire nécessaire pour accélérer les travaux. Tous les coûts additionnels encourus par ces mesures supplémentaires pour rattraper ce retard seront à la charge de l'Entrepreneur.
- d) L'Entrepreneur devra en tout temps faire en sorte de ne pas nuire au fonctionnement normal du pavillon et à ne pas entraver le cours de ses opérations. À cet effet, les systèmes mécaniques, électriques, de détection incendie, de sécurité, les autres services et leurs opérations, l'intégrité générale du bâtiment existant incluant son étanchéité, ainsi que les circulations piétonnières et de véhicules devront être maintenus pleinement opérationnels en permanence durant les travaux.
- e) Les périodes d'interruptions de services devront être étroitement planifiées avec le Maître de l'ouvrage, autorisées par lui et réduites au minimum.
- f) Aucun matériau, outil, accessoire ou équipement ne sera toléré sur les lieux à l'extérieur des périodes où les travaux sont permis.
- g) L'Entrepreneur est également tenu de faire un compte-rendu au Maître de l'ouvrage, à la fin de chaque quart de travail, avant de quitter les lieux ; ce compte-rendu doit faire état des travaux non terminés, des situations temporaires exigeant des précautions de la part des usagers, ainsi que de toute autre indication nécessitant une attention particulière des usagers lors des heures d'affaires.
- h) Pour la livraison du projet, l'Entrepreneur devra faire un nettoyage intégral de toutes les parties du bâtiment concernées.

.13 PERCEMENTS ET OBTURATIONS

- a) Réaliser tous les percements et découpages requis pour les travaux et réparer toutes les parties ou surfaces endommagées par l'exécution des travaux du contrat.
- b) Les sous-traitants concernés devront employer tous les moyens techniques disponibles de façon à s'assurer que lors des percements ils n'endommageront pas de conduit existant à d'autres services.
- c) L'Entrepreneur devra examiner avec attention les plans et inclure à son prix le coût de tous les découpages, percements et toutes les réparations nécessaires au travail de tous les corps de métiers.

**.13 PERCEMENTS ET OBTURATIONS (suite)**

- d) Obturer les ouvertures abandonnées dans les dalles de plancher à l'aide de produits ignifuges et selon des assemblages certifiés par ULC.

**.14 UTILISATION DES LIEUX**

- a) L'utilisation des lieux par l'Entrepreneur est restreinte aux zones nécessaires à l'exécution de ses travaux, et doit permettre l'occupation des lieux par les usagers du bâtiment et le public autour du chantier.
- b) Coordonner l'utilisation des lieux selon des directives du Maître de l'ouvrage.
- c) Assumer l'entière responsabilité pour ce qui concerne la protection et la garde des produits et matériaux nécessaires à l'exécution du présent contrat.
- d) Trouver les zones de travail ou d'entreposage supplémentaires nécessaires à l'exécution des travaux aux termes du présent contrat et en défrayer le coût.
- e) De plus, vérifier à chaque jour les installations en cours et s'assurer qu'ils ne représentent en aucun temps de risques pour les usagers.
- f) Les Entrepreneurs pourront utiliser les installations sanitaires de l'édifice à condition de les maintenir propres et en bon état de fonctionnement.

**.15 RÉGLEMENTATION, CODES ET NORMES**

- a) Exécuter les travaux conformément au Code de construction du Québec – Chapitre 1, version 2015 et à tout autre code fédéral, provincial ou local qui s'applique. En cas de divergence ou de contradiction, les exigences les plus strictes prévaudront.
- b) Exécuter les travaux de manière à satisfaire à toutes les exigences des documents contractuels et des normes et codes spécifiés ainsi que des autres documents cités en référence.
- c) L'Entrepreneur devra respecter la Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction de la Province de Québec.

**02 41 DÉMOLITION SÉLECTIVE**

- .1 L'Entrepreneur devra prendre ses propres relevés des conditions existantes. Aucun frais supplémentaire ne sera admissible si les constructions existantes étaient différentes de celles indiquées aux dessins.
- .2 Voir aussi le devis d'hygiène industrielle préparé par Englobe pour ce projet.
- .3 L'Entrepreneur sera seul responsable pour la protection de tous les travaux et de toutes les surfaces existantes des différentes pièces, du passage emprunté lors des travaux et de l'emplacement du conteneur à déchets le cas échéant. Il réparera à ses frais tout dommage survenu aux surfaces matérielles ainsi qu'au mobilier existant.
- .4 L'Entrepreneur devra prendre les mesures nécessaires pour abattre la poussière au cours de l'exécution, et veillera à garder le site propre le plus possible.
- .5 Placer un tapis collant anti-poussière à la sortie de la zone de construction afin de retenir la poussière provenant des chaussures des travailleurs, de l'équipement et des débris qui sortent de la zone de construction. Changer le tapis quotidiennement afin de prévenir l'accumulation de poussière.
- .6 Les secteurs où se font des travaux seront munis d'un extracteur d'air qui maintient une pression négative. L'extracteur d'air requis aura une capacité de 6 changements d'air à l'heure, avec évacuation vers l'extérieur.
- .7 Maintenir la zone de construction en pression négative 24 heures par jour. Contrôler la pression négative en tout temps, avec un interrupteur de contrôle/manomètre et noter, au début, au milieu et à la fin de chaque jour, les résultats dans un journal de bord.
- .8 Tous les matériaux de démolition non réclamés par le Propriétaire et non réutilisés dans la nouvelle construction deviennent la propriété de l'Entrepreneur et devront être évacués hors du chantier selon les normes en vigueur.
- .9 Le local B/31 est tapissé de panneaux de refroidissement qui seront conservés sauf le module de plafond indiqué. Suivre les indications de l'Ingénieur pour retirer et remettre en place ces panneaux lorsqu'il faut donner accès derrière pour réaliser des travaux.
- .10 Enlever les armoires et accessoires du local B/27, ainsi que les stores et les remettre à un organisme de récupération. Une preuve de recyclage pourra être exigée.
- .11 Enlever la porte PA du corridor et son lecteur de carte selon les indications aux dessins. Enlever aussi les portes PF et PG et leur quincaillerie, sauf le lecteur de cartes de PG qui demeure en place.
- .12 Enlever soigneusement les plinthes et le couvre-sol du local B/31. Bien nettoyer toute la colle.
- .13 Dans ce local, un ancien caniveau longe le mur extérieur et doit être obturé correctement avant les travaux de polymère de finition.
- .14 De petites tranchées sont requises pour dissimuler les boucles de contrôle de champ magnétique. Bien coordonner la position des éléments avec l'Ingénieur avant de scier la dalle.

**02 41 DÉMOLITION SÉLECTIVE** (suite)

- .15 Dans le local B/27, agrandir l'ouverture de la porte selon les indications aux dessins. Il faut aussi modifier la plinthe à gorge de caoutchouc et ragréer le couvre-sol.
- .16 Dans le corridor, agrandir l'ouverture autour de la porte PF pour que les équipements puissent être livrés. Ragréer soigneusement tous les enduits et finis.
- .17 Disposer proprement des débris. Prendre soin de ne pas abîmer les murs existants à conserver.
- .18 Réaliser toutes les saignées requises dans les murs et planchers pour passer les conduits ou tuyaux verticaux requis pour les travaux de mécaniques et d'électricité. Tailler proprement les bordures pour faciliter le ragréage.
- .19 Ouvrir les plafonds de laboratoire, des corridors et locaux adjacents pour permettre les travaux de mécanique et d'électricité et les refermer proprement dès que possible.

**03 30 TRAVAUX DE BÉTON DIVERS**

- .1 Coordonner soigneusement les travaux des boucles d'interférence et remplir soigneusement toutes les tranchées ou percements requis par la nature des travaux.
- .2 Remplir la cavité de l'ancien caniveau selon les détails.
- .3 Les surfaces seront uniformes et sans porosité ; elles ne présenteront aucun relief, saillies et autres surbaissements de plus de 3 mm dans 3 mètres dans toutes les directions, vérifiées avec une règle de 3 mètres.
- .4 Coordonner le type de béton avec le sous-traitant en revêtement de sol pour les délais de cure et la compatibilité des matériaux.

**06 11 CHARPENTERIE**

- .1 Examiner attentivement les plans, les devis et les plans d'architecture, pour déterminer, fournir et poser solidement et aux bons endroits tous les éléments de charpente nécessaires à l'exécution complète des travaux de construction.
- .2 Installer les fonds de clouage adaptés aux éléments prévus sur les cloisons.
- .3 Construire tous les ouvrages de protection pour les ouvriers, les déplacer et les réparer selon les besoins durant tout le cours des travaux.

**07 94 PARE-FEU ET COUPE-FUMÉE**

- .1 Réaliser des ensembles coupe-feu et pare-fumée aux endroits suivants :
  - a) Traversées de cloisons et murs en maçonnerie, béton et panneaux de gypse autour du laboratoire afin qu'il soit étanche à la fumée.
  - b) Traversées de dalles de planchers ayant une cote de résistance au feu.
  - c) Autour des ensembles mécaniques et électriques traversant des cloisons coupe-feu ou des planchers.
- .2 Installer les matériaux et ensembles exempts d'amiante, constituant une barrière efficace contre les flammes, les fumées et les gaz, conformément aux exigences de la norme CAN4-S115, et ayant des dimensions n'excédant pas celles de l'ouverture à laquelle ils sont destinés.
- .3 Les espaces à calfeutrer devront être nets et débarrassés de débris de toute matière étrangère.

**08 10 PORTES, CADRES ET QUINCAILLERIE**

- .1 Les portes, cadres, quincaillerie et le vitrage seront garantis contre toute défectuosité dans des conditions normales d'utilisation, pour une période de dix (10) ans à compter de l'acceptation provisoire.
- .2 Fournir des dessins d'atelier à l'Architecte pour approbation.
- .3 Fournir et installer la nouvelle porte PG et son cadre selon les indications :
  - a) Porte en acier 45 mm d'épaisseur, en tôle unie d'acier de calibre 20, laminée à froid et aplanie par tendeur. Fini galvanisé à peindre. Parcloses amovibles pour les vitrages.
  - b) Cadre d'acier soudé calibre 16, ancrages au sol et aux murs. Fini galvanisé à peindre.
  - c) Verre clair trempé de sécurité de 5mm d'épaisseur.
- .4 Poser les ouvertures d'aplomb, d'équerre et de niveau ; s'assurer qu'elles sont sans gauchissement ou torsion et qu'elles ne supportent pas de surcharge.
- .5 Fournir et installer la quincaillerie indiquée au bordereau du plan A2.
- .6 Aviser le chargé de projet avant d'enlever le lecteur de cartes et ses accessoires des portes PA et PG afin que la supervision soit bien désactivée.
- .7 Enlever les poignées et serrures existantes des autres portes indiquées.
- .8 Munir les 3 portes existantes du local B/32A de nouveaux lecteurs de cartes HID 40TKS-00-006EE1 installés en surface, les conduits étant prévus du côté sécurisé des cloisons.

**08 10 PORTES, CADRES ET QUINCAILLERIE** (suite)

- a) Serrure électrifiée à mortaise sécurisée en cas de panne CORBIN ML20906 SEC NSA X 12VDC X M92 avec cylindre MEDECO. Modifier les portes au besoin pour recevoir ces mortaises.
  - b) 1 charnière électrique T4A3786 X QC12 alimentée en surface. Format compatible avec les charnières existantes.
  - c) Contact de porte en surface Tane SM-35 blanc.
  - d) La boîte terminale WECO 323(-HDS) 12 pôles sera fournie et installée par l'électricien.
- .9 Le courant 12V requis sera fourni par McGill dans la boîte de jonction au-dessus de la porte du coté sécurisé. Le port terminal 2x12 sera fourni et installé par l'Entrepreneur.
- .10 Faire l'installation solide et soignée de toutes les pièces de quincaillerie. Régler le jeu des pièces mobiles pour que les portes fonctionnent en souplesse.
- .11 Ajuster aussi les autres portes existantes conservées de manière qu'elles fonctionnent en souplesse. S'assurer que les composantes sont en bon état.

**09 21 SYSTÈME INTÉRIEUR**

- .1 Les présents travaux incluent, sans cependant s'y limiter, les ragréages d'enduits de gypse ou de plâtre indiqués aux dessins ou requis par les présentes. Tenir compte des précautions énumérées au devis d'hygiène industrielle.
- .2 Prévoir toutes les ouvertures et percées nécessaires aux autres ouvrages. Faire approuver la position exacte des appareils par l'Architecte.
- .3 Le cas échéant, tout le gypse sera vissé au support. Les moulures et coins de fer requis devront être installés pour obtenir des assemblages solides et uniformes, selon les règles de l'Art décrites dans le manuel du CGC. Au besoin, revisser tous les gypses existants aux supports et réparer les fissures.
- .4 Réparer toute surface de mur ou plafond existante, afin qu'elle soit bien lisse et prête à recevoir la finition prévue. Les ragréages permettront aux surfaces existantes et nouvelles d'arriver d'affleurement.
- .5 Tous les conduits, tuyaux ou filerie doivent être dissimulés et les enduits ragrésés après le passage des électriciens et autres sous-traitants à moins d'avis contraire de l'Architecte. Au besoin, boucher les anciennes prises électriques et de communication.
- .6 Une fois la pose terminée, l'ouvrage doit être lisse, de niveau ou d'aplomb, exempt d'ondulation et d'autre défaut, et prêt à être peinturé.

**09 50 PLAFOND SUSPENDU**

- .1 L'Entrepreneur examinera attentivement les dessins ainsi que tous les ouvrages existants et verra à y raccorder ses propres ouvrages proprement et solidement.
- .2 Bien coordonner avec l'emplacement des autres éléments montés en plafond (gicleurs, détecteurs de chaleur, appareils d'éclairage, diffuseurs, etc.).
- .3 Ragrée la trame selon l'arrangement des cloisons. Les tés perforés doivent être ragrés et tous les trous bouchés parfaitement avec de la potée à métal. Lorsque la suspension existante est trop endommagée, qu'elle est tordue, pliée ou trop perforée, elle doit être remplacée par une trame neuve de même type, le tout à la satisfaction de l'Architecte.
- .4 Adapter, compléter et ajuster les carreaux de plafond existants. Au besoin, remplacer les carreaux trop endommagés par des carreaux assortis.
- .5 Les carreaux seront sciés, coupés ou percés pour accommoder les ouvrages connexes ; les pièces cassées ou écornées seront refusées. Toutes les composantes doivent être disposées de façon à former des lignes bien droites et une surface nivelée.

**09 65 PLINTHE SOUPLE ET COUVRE-SOL**

- .1 L'Entrepreneur devra inclure dans sa soumission toutes les préparations de surfaces, la main-d'oeuvre, les matériaux et accessoires nécessaires pour installer les finis de vinyle prévus dans le projet. L'installation devra être à la satisfaction du Propriétaire.
- .2 Sur tous les murs modifiés et aux endroits indiqués, installer de la plinthe de vinyle de 4" de hauteur. Les couleurs seront choisies pour s'agencer avec les murs.
- .3 Les plinthes doivent être collées fermement sur les murs et au plancher, bien droites et de niveau. Bien ajuster aux cadres et aux angles. Nettoyer soigneusement tout surplus d'adhésif. Il n'est pas permis d'utiliser une série de découpes, même dans les endroits non visibles.
- .4 Dans le local B/27, ragrée le couvre-sol à l'endroit de l'armoire démolie et remonter la plinthe tel que l'existant. Ajuster aux nouvelles dimensions de la porte.
  - a) Couvre-sol de caoutchouc homogène de 2 mm d'épaisseur, en rouleau, fini sans cirage, tel que NORAPLAN ENVIRONCARE ou équivalent approuvé, couleur assortie à l'existant.
  - b) Plinthe constituée du couvre-sol remonté au périmètre des murs sur un profilé à gorge de 1" de rayon pour appuyer la plinthe. Bordure de couleur assortie à l'existant.
  - c) Cordon de soudure assorti au fini de plancher.
  - d) Adhésifs pour trafic lourd et travaux commerciaux, ayant une forte adhérence, peu d'odeur et sans risque pour l'environnement, tel que NORA AC 100, DRYFIX 750 ou équivalent approuvé.

**09 67 PLANCHER DE POLYMÈRE**

- .1 Les travaux de la présente section comprennent, sans toutefois s'y limiter, le revêtement polymère du plancher du local B/31 et sa nouvelle plinthe :
  - a) Nettoyer parfaitement les planchers selon les recommandations du fabricant,
  - b) Préparer les surfaces avec une meule à diamants grit 16,
  - c) Boucher les cavités, fissures, joints, trous et autres défauts susceptibles d'altérer l'apparence. Aplanir les bosses et aspérités du plancher.
  - d) Polir à l'eau si requis,
  - e) Appliquer l'apprêt sur les surfaces de béton neuves,
  - f) Mélanger soigneusement les composantes et appliquer le revêtement d'époxy,
  - g) Réaliser les plinthes de vinyle au bas de tous les murs et compléter les plinthes manquantes au besoin.
  - h) Nettoyer soigneusement le couvre-sol conservé dans les pièces B/32A, B/32B et B/27.
  - i) Tout autre travail de finis de plancher requis sur les dessins.
- .2 L'Entrepreneur devra inclure dans sa soumission toutes les préparations de surfaces, la main-d'oeuvre, les matériaux et accessoires nécessaires pour installer les finis prévus dans le projet, ainsi que les ragréages de couvre-sol existants et leur nettoyage dans la zone des travaux.
- .3 L'installation des revêtements de sol devra être à la satisfaction du Maître de l'Ouvrage.
- .4 Fournir une garantie écrite de 3 ans sur les matériaux et la main d'oeuvre, effective à compter de l'acceptation provisoire des travaux.
- .5 **MATÉRIAUX**
  - a) Le revêtement à l'époxy pigmenté de haute performance pour plancher brillant comprend le système complet, soit l'apprêt, la couche de base, et la couche de finition. Les noms de fabricant ou de produit mentionnés sont donnés à titre de référence pour un seuil minimum de qualité seulement.
  - b) La couleur sera choisie par l'Architecte parmi les échantillons obtenus de l'Entrepreneur.
  - c) Apprêt sur les surfaces de béton neuves et les ragréages : scellant epoxydique à prise rapide résistant à l'humidité STONHARD standard ou MT PRIMER de SIKA.
  - d) Revêtement d'époxy amine à base d'eau STONCLAD GS4 ou SIKAFLOOR 261 10 mils.

**09 67 PLANCHER DE POLYMÈRE** (suite)

- e) Revêtement de finition STONKOTE GS4 fini lustré ou SIKAFLOOR 261 10 mils.
- f) Résine de ragréage recommandée par le fabricant du revêtement.
- .6 Préparer les mélanges de composants en suivant scrupuleusement les instructions du fabricant. Respecter les détails d'application et de cure pour chaque étape.
- .7 Appliquer les différentes couches du produit selon la séquence prévue par le fabricant, pour obtenir le fini choisi, de texture et couleur homogènes partout, sans joint.
- .8 Mélanger périodiquement les revêtements en cours d'application afin d'obtenir une dispersion complète des pigments déposés ainsi qu'une uniformité de la couleur et du lustre.
- .9 Laisser sécher complètement chaque couche avant d'appliquer la suivante.
- .10 Bien ventiler les pièces pendant les travaux.
- .11 Utiliser les outils d'application spécifiques au produit.
- .12 Fournir et installer une moulure de transition aux seuils des portes de la pièce.
- .13 Interdire tout trafic sur le plancher pendant les 24 heures qui suivent la pose ou selon les recommandations du fabricant.
- .14 Sur tous les murs modifiés et aux endroits indiqués, installer de la plinthe de vinyle de 4" de hauteur. Les couleurs seront choisies pour s'agencer avec les murs.
- .15 Les plinthes doivent être collées fermement sur les murs et au plancher, bien droites et de niveau. Bien ajuster aux cadres et aux angles. Nettoyer soigneusement tout surplus d'adhésif. Il n'est pas permis d'utiliser une série de découpes, même dans les endroits non visibles.

**09 90 PEINTURE**

- .1 Les travaux de la présente section comprennent, sans toutefois s'y limiter :
  - a) La peinture de toutes les surfaces de murs et plafonds et des surfaces ragréées.
  - b) La peinture des portes et de leur cadre sur toutes leurs faces.
  - c) La peinture de tous les conduits et tuyaux apparents de couleurs assorties aux surfaces adjacentes, sauf indications contraires.
  - d) Tout autre travail de peinture indiqué aux dessins ou requis pour une belle finition.

**09 90 PEINTURE** (suite)

- .2 Les surfaces doivent être exemptes d'eau, de saleté, d'huile et de graisse. Protéger les surfaces adjacentes contre les éclaboussures et les taches de peinture. Masquer avec soin tous les meubles et appareils ainsi que le vitrage, la quincaillerie et toutes autres surfaces qui ne sont pas à peindre.
- .3 L'Entrepreneur devra inclure dans sa soumission toutes les préparations de surfaces, la main-d'oeuvre, les matériaux et accessoires nécessaires pour installer les finis prévus dans le projet et obtenir des surfaces lisses et faciles d'entretien.
- .4 Les nouvelles boucles de champ magnétique du local B/31 seront en surface sur les murs et les plafonds. Bien coordonner la séquence des travaux de peinture avant l'installation de ces boucles et la remise en place des panneaux de refroidissement.
- .5 Repeindre toutes les surfaces existantes indiquées à moins d'indications contraires. Peindre aussi tous les ragréages effectués. Peindre tous les conduits et tuyaux apparents de couleurs assorties aux surfaces adjacentes.
- .6 Les couleurs seront au choix de l'Architecte. Une couleur d'accent par pièce sera utilisée.
- .7 Bien vérifier que tous les coins rentrant sont arrondis, que les coins sortants sont bien renforcés et étanches, que les surfaces sont lisses et que toutes les ouvertures et fissures ont été parfaitement obturées.
- .8 Pour l'époxy, le substrat doit avoir un taux d'humidité inférieur à 4%.
- .9 Sur les surfaces de murs et de plafond :  
  
1 couche d'apprêt recommandé par le fabricant  
2 couches d'enduit époxy 2 composants fini lisse tel que SIERRA S60 ou équivalent, 2 fois 3 mils d'épaisseur, agissant comme membrane d'étanchéité sur toutes les parois sauf le plancher.
- .10 Portes et cadres, couleur assortie à l'existant :  
  
1 couche de peinture d'apprêt SICO SIERRA GRIPTEC ou équivalent approuvé  
2 couches d'uréthane acrylique SICO SIERRA METALMAX ou COROTECH DTM V331.

**10 14 ACCESSOIRES**

- .1 Fournir et installer les 2 bandes à crochets en acier inoxydable RIDALCO et tout autre accessoire requis ou indiqués aux dessins.
- .2 Installer et fixer solidement les appareils à leur support bien centrés et de niveau.

**12 50 STORES**

- .1 Les deux fenêtres extérieures du local B/27 devront être munies de nouveaux stores.
- .2 L'Entrepreneur est responsable d'établir ses propres bordereaux de quantités et de dimensions sur place. Les toiles feront la pleine hauteur des ouvertures, avec un mécanisme par baie. Elles seront installées dans le cadre de fenêtre.
- .3 Fournir une garantie écrite au nom du propriétaire contre tout défaut dans la main-d'oeuvre et les matériaux pour une période de cinq (5) ans à partir de la date d'acceptation provisoire du projet.
- .4 Stores à rouleaux à chaînette ALTEX ECO2199, 3% d'ouverture moyenne de tissage, couleur au choix de l'Architecte. Mécanisme de chaînette assistée d'un ressort.
- .5 Tissu fait à 100% de polyester ignifuge, 0,5mm d'épaisseur, certifié Greenguard, certifié NFPA 701 pour résistance au feu, certifié ASTM E 2180 pour résistance bactériologique et fongique.
- .6 Installer les stores à l'aide d'attaches métalliques anticorrosion, dissimulées dans l'assemblage définitif. Ajuster le mécanisme afin d'assurer une manoeuvre en souplesse.